

# Participants

Équipe enseignante

Elisabeth Blot  
Claude d'Allens  
Marion Guyomarch  
Loïc Mignot  
Florence Renault  
Laëtitia Zimini

Mairie

Philippe Knusmann,  
maire adjoint à l'Éducation

Représentants des parents d'élèves  
dont FCPE

Sandra Filipovic  
Yannick Clavel

# Sommaire

**1 – Jours et horaires d'école**

**2 – Coopérative scolaire**

**3 – Travaux dans l'école et sécurité aux abords de l'école**

**4 – Effectifs prévisionnels et équipe enseignante 2009-2010**

**5 – Kermesse : vendredi 26 juin 2009 à 18 h 30**

**6 – Panneaux d'affichage extérieurs**

**7 – Points divers : récréations, hygiène des toilettes, bio à la cantine**

## 1 - Jours et horaires d'école

Pour 2009 / 2010, pas de modifications des horaires de l'école, avec 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

### a) École Marie Marvingt :

- 8 h 50 à 9 h = ouverture des portes de l'école
- 9 h à 12 h = temps de classe
- 12 h à 13 h 20 = temps du midi
- 13 h 20 à 13 h 30 = ouverture des portes de l'école
- 13 h 30 à 16 h 30 = temps de classe
- 16 h 30 = sortie des élèves.

### b) Éloignement des écoles élémentaires La Fontaine et Voltaire :

Les parents ayant des « grands » à récupérer en élémentaire pourront venir chercher les « Petits » à Marie Marvingt à 11 h 50 le midi et à 16 h 20 le soir.

Nous établirons la liste des familles ayant besoin de ce fonctionnement à la rentrée 2009. Certaines familles pourront aussi se mettre en relation pour se partager les déplacements.

c) Aide personnalisée avec les enseignants (pour certains élèves) de 8 h 20 à 8 h 50

d) Garderie du CLAVIM : de 7 h 30 à 8 h 50 le matin et de 16 h 30 à 18 h 30.

## Commentaire fcpe

Nous engagerons un débat dès la rentrée 2009-2010 sur les rythmes scolaires et la semaine de 4 jours ½ car la semaine de 4 jours va à l'encontre des données de la recherche. En effet, selon les spécialistes des rythmes de l'enfant, « l'école sur quatre jours épuise les élèves ». Ces spécialistes plaident pour des journées moins chargées car « la capacité d'attention d'un enfant ne peut dépasser 4h30 par jour ».

### b) Éloignement des écoles élémentaires La Fontaine et Voltaire :

La FCPE consciente de la difficulté que rencontrent les parents qui ont des enfants scolarisés dans 2 établissements différents propose d'être solidaire et d'organiser un **pédibus** entre Voltaire et Marie Marvingt qui partirait de Corentin Celton.

c) *L'aide personnalisée* s'organise sur proposition des enseignants qui après en avoir informé les parents prennent les enfants en cycle de quelques semaines pour les aider à dépasser leurs difficultés. L'an dernier, les enseignants ont exploité les résultats des évaluations nationales en GS pour former les groupes de soutien.

## 2 - Coopérative scolaire

- Dons des parents n° 2 à la coopérative = 1880 euros.
- Avance aux classes de septembre 2008 à avril 2009 = 1950 euros
- Matériel de sport = 1329 euros
- Spectacles de l'année 2009 / 2010 = 1887,60 euros. Financement à 90 % par la coopérative scolaire des sorties et des spectacles.
- Achat en cours : appareils photos pour les classes, matériel de sport complémentaire, entretien des vélos existants et achats de 3 vélos à 2 roues.
- Un bilan comptable complet sera présenté au premier conseil d'école de l'année prochaine 2009/2010.

### Commentaire fcpe

Si la limite entre ce qui est du ressort de la municipalité et ce qui est du ressort de la coopérative scolaire est claire dans les textes, elle est floue dans la pratique :

**Extraits des textes de la charte de l'OCCE (organisme qui gère la coopérative) :**

[...] La coopérative scolaire **ne doit en aucun cas se substituer** aux obligations des collectivités territoriales (ou des municipalités qui gèrent les crèches, maternelles et écoles primaires) concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles et des établissements publics.

[...] La coopérative scolaire **finance** des activités communes : sorties, abonnements, etc.

[...] Les coopératives scolaires ne doivent pas se substituer aux communes et investir dans du matériel d'enseignement collectif.

[...] La coopérative **n'a pas à acquérir** en lieu et place de la commune du matériel d'enseignement collectif, ou du matériel indispensable au fonctionnement de l'école.

[...] La coopérative scolaire **n'a pas pour but** de se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques.

[...] Elle **ne doit contribuer** ni à la réalisation de travaux, ni à la location ou l'achat de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités obligatoires intégrées dans le Projet d'Ecole et soumises au Conseil d'Ecole.

Nous avons fait remarquer à la mairie que notre coopérative scolaire finance de nombreux postes qui, selon les textes, ne lui incombent pas. La mairie nous a rétorqué qu'elle allouait 16 euros par enfant et par an pour les fournitures scolaires (faîtes le calcul vous-même de ce que cela représente...) et 2300 euros par enfant et par an toutes dépenses confondues (travaux, mobilier, fournitures scolaires, matériel de sport....). La mairie s'est félicitée que sa commune soit riche et les parents si généreux.

Nous voulons tout de même porter à votre réflexion cet état de fait, à savoir que si nos enfants bénéficient de matériel performant et varié, c'est grâce à vos dons. Mais il y a à tout de même une **pratique qui va à l'encontre du principe de gratuité de l'enseignement public** et de l'égalité des chances.

Cela étant, et dans un soucis écologique, nous vous saurions gré d'apporter tout au long de l'année les feuilles A4 au verso vierge. Il sera utile pour les dessins des enfants. Cela évitera à l'école des achats de papiers et permettra de dégager des budgets pour des activités pédagogiques.

### 3 - Travaux dans l'école et sécurité aux abords de l'école

#### a) Travaux acceptés :

- Réfection de l'étanchéité de la terrasse
- Remplacement des dalles de plafond et peinture des murs cloqués à cause des infiltrations
- Changement des stores pare soleil
- Remplacement de la centrale SSI et câblage : détection et alarme incendie

#### b) Travaux reportés :

- Réfection de la cour avec des regards pour éviter les flaques
- Repeindre le hall d'entrée et la fresque murale à l'extérieur de l'école

c) Pour les travaux de peinture devant avoir lieu dans l'école, la peinture retenue contient 0,98 g de C.O.V. par litre alors que la norme européenne est de 30 g de C.O.V. par litre.

#### d) Rue Vaudétard :

La date de mise en place pour la déviation du Bd Gambetta par la rue Vaudétard n'est pas encore connue, ni celle d'installation du feu tricolore au début de la rue Vaudétard. Nous demandons à la Mairie de se mettre en relation avec le Conseil Général afin de refaire ou de renforcer le revêtement granuleux sur la route passant devant l'école. La présence d'un ASVP sur le Bd Gambetta l'année prochaine va être réétudiée.

### Commentaire fcpe

Les points a) et b) : Travaux « reportés » ou « acceptés » par la mairie qui a en charge l'entretien des bâtiments des écoles maternelles et primaires de la ville.

c) Nous avons rappelé à la mairie que nous lui avons adressée une demande pour que la peinture utilisée dans les locaux de la maternelle et de la crèche après les travaux ne contiennent pas de C.O.V.

La mairie a cité la marque de la peinture qui sera utilisée (Everest't O Mat) et a précisé qu'elle contenait 0,98 gramme de C.O.V. par litre de peinture appliquée. Nous avons demandé pourquoi ne pas utiliser de peinture 0% de C.O.V. compte tenu de la **spécificité des lieux et de la population** concernées par les travaux ? La mairie nous a dit qu'elle aurait (conditionnel) du mal à trouver un fournisseur qui pourrait lui fournir une telle peinture en grande quantité, et estimait qu'étant bien en-dessous des normes européennes (30 g/l), nous pouvions être pleinement rassurés pour la santé de nos enfants.

Nous ne partageons pas l'avis de la mairie. Combien de litres peintures seront utilisés ? Combien de C.O.V. cela fera-t-il au total dans l'air que vont respirer les enfants ?

Nous demandons au nom du **principe de précaution** concernant des substances dénoncées comme **cancérogènes** par des études de plus en plus nombreuses et compte tenu de l'âge des enfants considérés en raison de leur fragilité comme «**population à risque**» d'utiliser des peintures qui ne contiennent aucune substance chimique. Il en existe de nombreuses aujourd'hui sur le marché. Il suffit, là encore, d'une volonté politique forte.

Nous avons également fait remarquer à la mairie que l'argument des normes est également avancé par les fabricants de pesticides pour nier la dangerosité des substrats chimiques (lire *Le Parisien* du 18 juin 2009, « Les pesticides rendent malade », disponible sur notre blog).

## 4 - Effectifs prévisionnels et équipe enseignante 2009-2010

### a) Effectifs prévisionnels :

- 180 élèves répartis sur 6 classes.
- Soit 30 élèves par classe.

### b) Equipe enseignante :

- Elisabeth BLOT
- Claude D'ALLENS
- Loïc MIGNOT restent en poste pour 2009-2010.
- Nadège BASA prolonge sa formation d'un an et sera remplacée pour l'année 2009-2010.
- Mme FLAMENT et Mme OHARA sont nouvellement nommées sur l'école à la rentrée 2009-2010.
- Avec regret pour toute l'équipe, Marion GUYOMARCH
- Laëtitia ZIMINI
- Florence RENAULT n'ont pas obtenu l'école Marie Marvingt en poste définitif et nous quittent pour une autre affectation.

## Commentaire fcpe

**a) Les effectifs** sont très importants et l'on peut se demander qu'elle pédagogie peut être appliquée dans de telles conditions.

Cette situation ne s'améliorera pas tant que le gouvernement continuera à supprimer des places aux concours de recrutement des enseignants. 16000 places seront supprimées encore cette année.

Sans recrutement d'enseignants, aucune ouverture de classe ne sera possible.

**b) Nous nous joignons** à l'équipe enseignante pour dire notre regret de voir partir Laëtitia (GS), Florence (MS) et Marion (PS/MS). Ces trois professeurs des écoles n'ont bien entendu nullement démerité, et si elles n'ont pas été nommées l'année prochaine dans notre établissement, c'est en raison du fonctionnement de l'Éducation nationale qui favorise l'ancienneté des enseignants sur le maintien des équipes pédagogiques.

## 5 - Kermesse : vendredi 26 juin 2009 à 18 h 30

### a) Huit stands :

- Pêche à la ligne (x2)
- Chamboule tout
- Maquillage (x2)
- Remplissage de bouteilles
- Course d'échasses et course de sacs
- Anneaux autour des bouteilles.

**Stands gratuits pour les enfants** (sauf le maquillage payable avec des tickets buvette ou des bons gagnés aux autres stands de jeu). Nous avons besoin de vos **INSCRIPTIONS** pour tenir les stands.

### b) Buvette :

- plats salés, plats sucrés, boissons, saucisses au barbecue...
- nous faisons aussi appel aux parents pour alimenter la buvette.
- Les parents des classes A, B et C peuvent amener des plats salés (quiches, pizzas, cakes...) et des boissons.
- Les parents des classes D, E et F peuvent amener des plats sucrés (gâteaux...) et des boissons.

**c) Tickets buvette** acheteables le vendredi à partir de 18 h 30. Ces tickets permettent d'acheter à manger et à boire, ainsi que de passer au stand maquillage.

**d) Appel aux parents** pour installer le matériel vendredi 26 juin dès 15 h. Inscrivez-vous. Merci d'avance.

## Commentaire fcpe

Pourvu qu'il ne pleuve pas !

## 6 - Panneaux d'affichage extérieurs

- Demande d'installation de 4 grands panneaux à l'extérieur de l'école :
- ↪ 2 panneaux pour les fédérations de parents d'élèves à placer le long du mur des garages jouxtant l'école
- ↪ 2 panneaux pour l'école, la Mairie, les crèches et le CLAVIM sur le mur de l'école.

### Commentaire fcpe

La FCPE et la PEEP ont fait une demande commune auprès de la mairie en mars 2009 pour que nos panneaux d'affichage soient mis aux normes et déplacés sur le mur perpendiculaire à la maternelle afin de gagner en visibilité.

Nous espérons que la mairie va accéder à notre requête, d'autant plus qu'elle ne permet pas aux fédérations de parents d'élèves de bénéficier de panneaux à l'intérieur des établissements.

## 7 - Points divers : récréations, hygiène des toilettes, bio à la cantine

### a) Récréations par temps de pluie :

- Utilisation des 2 préaux de la cour de récréation afin de favoriser un maximum de temps de présence des enfants dans la cour.
- Réflexion à la rentrée 2009 avec la nouvelle équipe enseignante sur les adaptations à apporter sur ce temps de récréation en cas de pluie.

### b) Hygiène :

- Installation de distributeurs de savon liquide dans tous les sanitaires.
- Installation de dévidoirs de papier toilette dans tous les sanitaires.
- Installation progressive dans les écoles d'essuie-mains électriques dans tous les lieux comportant un point d'eau.

### c) Bio à la cantine :

- A la rentrée de septembre 2009, introduction d'un produit Bio 1 fois par semaine dans les cantines d'Issy-les-Moulineaux.
- La Ville passe des appels d'offre à des entreprises pour des produits BIO et des produits issus du commerce équitable.
- Pour 2016, l'objectif est fixé à 50 % de Bio pour les repas des cantines de la Ville.

## Commentaire fcpe

a) Nous avons abordé la question de la mise devant DVD des enfants par intempéries pendant la récréation à plusieurs reprises avec Loïc Mignot.

Nous avons souhaiter mener une réflexion commune avec l'équipe enseignante afin de trouver des alternatives à cet état de fait qui ne nous satisfait pas, tout en comprenant les difficultés rencontrées par l'équipe enseignante :

- pas de préau assez grand pour accueillir 3 classes d'élèves
- pas de salle polyvalente assez grande pour accueillir les élèves en récréation
- mécontentement des parents quand les enfants sont mouillés par la pluie.

Cependant, nous estimons que la vidéo ne devrait pas être utilisée dans un établissement scolaire si elle n'est pas intégrée dans le projet d'établissement.

L'équipe enseignante a notre entière confiance pour mettre en application les propositions faites par Loïc Mignot, à savoir, la constitution de plusieurs pôles d'activités par temps de pluie :

- utilisation des 2 préaux de la cour
- ouverture de la bibliothèque durant la récréation
- achat de DVD à contenu pédagogique
- achat de jeux pédagogiques qui seront placés dans la salle de la maîtresse chargée de la pharmacie durant la récréation pour ceux qui souhaiteraient jouer à l'intérieur.

*Lire la suite à la page suivante...*

## Commentaire fcpe

### b) Hygiène :

Nous serons particulièrement vigilants sur les questions d'hygiène dans notre établissement :

➤ les dérouleurs ne sont toujours pas installés à ce jour, ce qui pose un problème d'hygiène évident dans la mesure où il n'y a que 2 rouleaux de papier toilette pour 6 petits WC.

Nous avons adressé un courrier à la mairie début juin 2009 dans lequel nous demandions que les toilettes soient équipées de dévidoirs adaptés aux mains d'enfants de 3 à 6 ans. La mairie a confirmé que de telles dévidoirs existent.

Le savon a été enfin fourni, mais il n'y a qu'un seul distributeur par toilettes (rdc et 1<sup>er</sup> étage).

➤ Une commission (à laquelle la FCPE Issy n'a pas été conviée...) a travaillé sur la question des d'essuie-mains électriques et notre maternelle devrait en être équipée l'année scolaire prochaine.

+ Nous avons également fait savoir à la mairie que nous l'interpellerons dès la rentrée prochaine sur les **produits d'entretien** utilisés dans la maternelle. En effet, avec les peintures et les colles, les produits d'entretien sont dénoncés comme un des facteurs principaux de la pollution intérieure.

### c) Bio à la cantine :

➤ 5% de produits bio dès septembre 2009 offerts pendant le premier trimestre, c'est bien et nous remercions la mairie d'avoir accédé à notre demande.

➤ Nous avons exposé nos arguments à Monsieur le maire adjoint pour le **bio sans surcoût**. Nous poursuivons notre campagne pour l'introduction du bio sans surcoût à la cantine car il ne nous semble pas acceptable que les parents aient à payer un surcoût pour l'introduction de 5% de produits bio à partir de janvier 2010, alors que dans la commune de St Etienne (42) par exemple, l'introduction de 50% de bio n'a entraîné aucun surcoût ! Les solutions existent donc.

➤ Nous en avons proposées à la mairie et lui avons remis **un dossier** dans le cadre du « oui à la cantine bio » initié par WWF ce 18 juin (à lire sur notre blog).